

ASA DES PALUDS DE SAINT REMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.paluds-saintremy@outlook.com

Référence : DEL_2024/07

Objet : Décision modificative 2024 n°1

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	3

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à onze heures s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA des Paluds de Saint Rémy, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 26 Mars 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu la Délibération DEL_2024/02 du 29 Janvier 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu les Délibérations votées lors de la séance de ce jour approuvant le Compte de Gestion 2023, le Compte Administratif 2023, et la reprise et affectation des résultats 2023,

Considérant la nécessité d'effectuer notamment la reprise des résultats antérieurs pour l'exercice 2024, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIO.	CHAPITRE	Nature	Libellé	BP 2024		DM 2024-01		TOTAL Budget 2024
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	002	002	Résultat fonctionnement reporté				6 150,26 €	6 150,26 €
	011	615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00 €		5 850,26 €		17 850,26 €
	011	618	Divers			300,00 €		300,00 €
	TOTAL		SECTION FONCTIONNEMENT	12 000,00 €	- €	6 150,26 €	6 150,26 €	
INV.	001	001					37 012,96 €	37 012,96 €
	23	231	immobilisations corporelles en cours			37 012,96 €		37 012,96 €
	TOTAL		SECTION INVESTISSEMENT	- €	- €	37 012,96 €	37 012,96 €	

Où l'exposé du Président,

Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : de voter la décision modificative 2024 n°1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Yvon GALERON

Nom et Prénom du second signataire

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

12/04/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

12/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-291301737-20240409-DEL_2024-07-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024